GROUPE Caisse des Dépôts

La reprise d'activité des retraités de la CNRACL

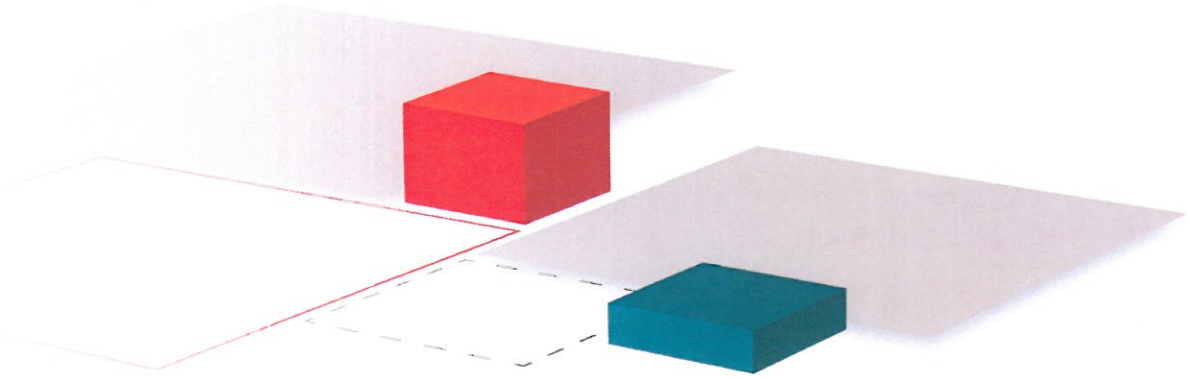

Direction des Retraites et de la Solidarité

9 Septembre 2015

GROUPE Caisse des Dépôts

1 - Présentation de l'étude

2 - Les résultats globaux

3 - zoom sur les retraités de la FPT

4 – Evolution à venir et renouvellement de l'opération

GROUPE Caisse des Dépôts

1 - Présentation de l'étude

GROUPE Caisse des Dépôts

Présentation de l'étude

Population étudiée :

Les retraités de droit propre de la CNRACL, âgés de moins de 75 ans en 2012 et ayant liquidé entre 2004 et 2011.

Cette population se compose de 415 000 pensionnés de la CNRACL, soit 40% du stock de pensionnés CNRACL à fin 2011.

Objet de l'étude :

Quantifier et caractériser les retraités de la CNRACL ayant repris une activité rémunérée après leur passage à la retraite ;

Activité reprise sous :
- le statut de salarié du secteur privé (cotisant Cnav) ;
- contractuel de l'Etat (cotisant Cnav + Ircantec) ;
- professionnel de santé sous statut libéral (Carpimko) ;

GROUPE Caisse des Dépôts

Présentation de l'étude

Conditions de cumul appliquées à la population étudiée :

Pour les retraités ayant pris leur retraite à partir de 2004 :

- le cumul est autorisé sans limite lorsque l'activité est exercée dans le secteur privé. Les revenus d'activité peuvent se cumuler intégralement avec la pension.
- pour une activité exercée pour le compte d'un employeur de l'un des trois versants de la fonction publique, le cumul est limitée ; dans ce cas, la pension est écrêtée si la rémunération d'activité est supérieure au tiers du montant de la pension.

Lorsque le retraité reprend une activité et qu'il n'a pas encore liquidé sa pension au régime général (et à l'Ircantec), les cotisations payées dans le cadre de la reprise d'emploi lui ouvrent de nouveaux droits à pension. S'il a liquidé toutes ses pensions lors de la reprise d'activité, le cumul emploi-retraite ne lui apportera pas de droit à retraite supplémentaire.

Présentation de l'étude

http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/etudes-event

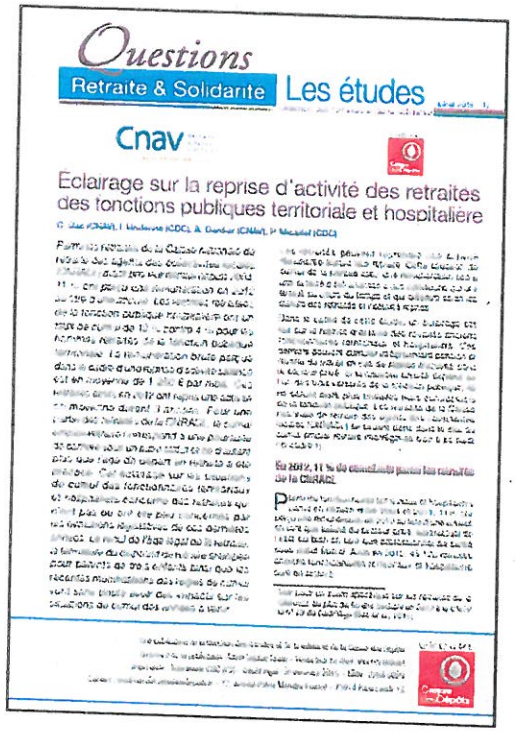

Questions
Retraite & Solidarité Les études

Cnav

Eclairage sur la reprise d'activité des retraités des fonctions publiques territoriale et hospitalière

GROUPE Caisse des Dépôts

Présentation de l'étude

http://www.statistiques-recherches.cnav.fr/cadrage-n-29-juillet-2015.html

Cnav

CADR'@GE

ÉTUDE

Les salariés au régime général retraités de la fonction publique hospitalière ou territoriale : une seconde carrière après la retraite ?

GROUPE Caisse des Dépôts

2 – Résultats globaux

GROUPE Caisse des Dépôts

Résultats globaux

Caractéristiques des retraités de la CNRACL ayant pris leur retraite entre 2004 et 2011 (en % du total)

	H	F	Total
Fonction publique territoriale	23,5 %	29,2 %	52,7 %
Fonction publique hospitalière	9,1 %	38,2 %	47,3 %
Âge à la liquidation	**H**	**F**	**Total**
moins de 55 ans	1,7 %	12,9 %	14,5 %
55-59 ans	12,1 %	24,0 %	36,1 %
60-62 ans	16,6 %	26,2 %	42,9 %
63 ans et plus	2,2 %	4,3 %	6,5 %
Catégorie hiérarchique	**H**	**F**	**Total**
catégorie A	3,4 %	8,1 %	11,5 %
catégorie B	5,3 %	17,3 %	22,6 %
catégorie C	23,7 %	41,9 %	65,6 %
Motif de départ	**H**	**F**	**Total**
départ en catégorie active	5,8 %	17,1 %	22,9 %
départ normal (non anticipé)	15,7 %	23,6 %	39,3 %
départ anticipé de parent 3 enfants	0,2 %	17,1 %	17,3 %
autre type de départ	10,9 %	9,5 %	20,5 %
Année de liquidation	**H**	**F**	**Total**
2004	2,7 %	5,1 %	7,8 %
2005	3,4 %	6,8 %	10,3 %
2006	5,1 %	7,9 %	13,0 %
2007	4,4 %	8,5 %	12,9 %
2008	5,4 %	9,9 %	15,2 %
2009	3,5 %	8,0 %	11,6 %
2010	4,0 %	9,1 %	13,1 %
2011	4,1 %	12,0 %	16,1 %
TOTAL	**32,6 %**	**67,4 %**	**100,0 %**

***Source** : base cumul CARPIMKO-CNAV-CNRACL-Ircantec, 2012.*

GROUPE Caisse des Dépôts

Résultats globaux

En 2012, un taux de cumul de 11 % pour les retraités de la CNRACL

Taux de cumulants en 2012 parmi les retraités de la CNRACL

	Hommes	Femmes	Ensemble
Retraités issus de la FPH	8,1 %	18,6 %	16,6 %
Retraités issus de la FPT	3,6 %	7,5 %	5,7 %
Ensemble des retraités	4,8 %	13,8 %	10,9 %

Source *: base cumul CARPIMKO-CNAV-CNRACL-Ircantec, 2012.*

Champ *: retraités de la CNRACL ayant pris leur retraite entre 2004 et 2011.*

GROUPE Caisse des Dépôts

Résultats globaux

Une reprise d'activité majoritairement en tant que salarié du secteur privé,
Mais aussi pour le compte d'un employeur de l'un des trois versants de la fonction publique (1 sur 5 retraités concernés)

Répartition des cumulants de l'année 2012 selon leur régime de cotisation

	Hommes	Femmes	Ensemble
Cotisants à la CNAV (1)	73,6 %	70,8 %	71,2 %
Cotisants à la CNAV et à l'Ircantec	23,2 %	21,2 %	21,4 %
Cotisants à la CARPIMKO	3,0 %	7,2 %	6,6 %
Autres combinaisons (2)	0,2 %	0,8 %	0,7 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : base cumul CARPIMKO-CNAV-CNRACL-Ircantec, 2012.

Champ : retraités de la CNRACL ayant pris leur retraite entre 2004 et 2011 et cotisant en 2012.

GROUPE Caisse des Dépôts

Résultats globaux

Une reprise d'activité rapportant en moyenne :

- 1 300 € par mois – Cnav ;
- 1 100 € par mois – Cnav + Ircantec ;
- 3 500 € par mois – Carpimko ;

Rémunération annuelle en 2012 pour les cumulants selon leur régime de cotisation

	Hommes	Femmes	Ensemble
Cotisant à la CNAV			
Moyenne	13 400 €	16 070 €	15 670 €
Médiane	8 080 €	13 630 €	12 800 €
Cotisants à la CNAV et à l'Ircantec			
Moyenne	12 370 €	12 570 €	12 540 €
Médiane	7 750 €	10 460 €	10 200 €
Cotisants à la CARPIMKO			
Moyenne	52 880 €	41 220 €	41 955 €
Médiane	44 690 €	35 175 €	31 180 €

Source *: base cumul CARPIMKO-CNAV-CNRACL-Ircantec, 2012.*

Champ *: retraités de la CNRACL ayant pris leur retraite entre 2004 et 2011 et cotisant en 2012.*

GROUPE Caisse des Dépôts

Résultats globaux

Un taux de cumul particulièrement élevé pour les femmes les plus jeunes :

- 50 % pour celles âgées de moins de 55 ans ;
- 20 % pour celles âgées de 55-59 ans ;

Pour les hommes, un taux de cumul qui oscille entre 8 et 12 % selon les âges.

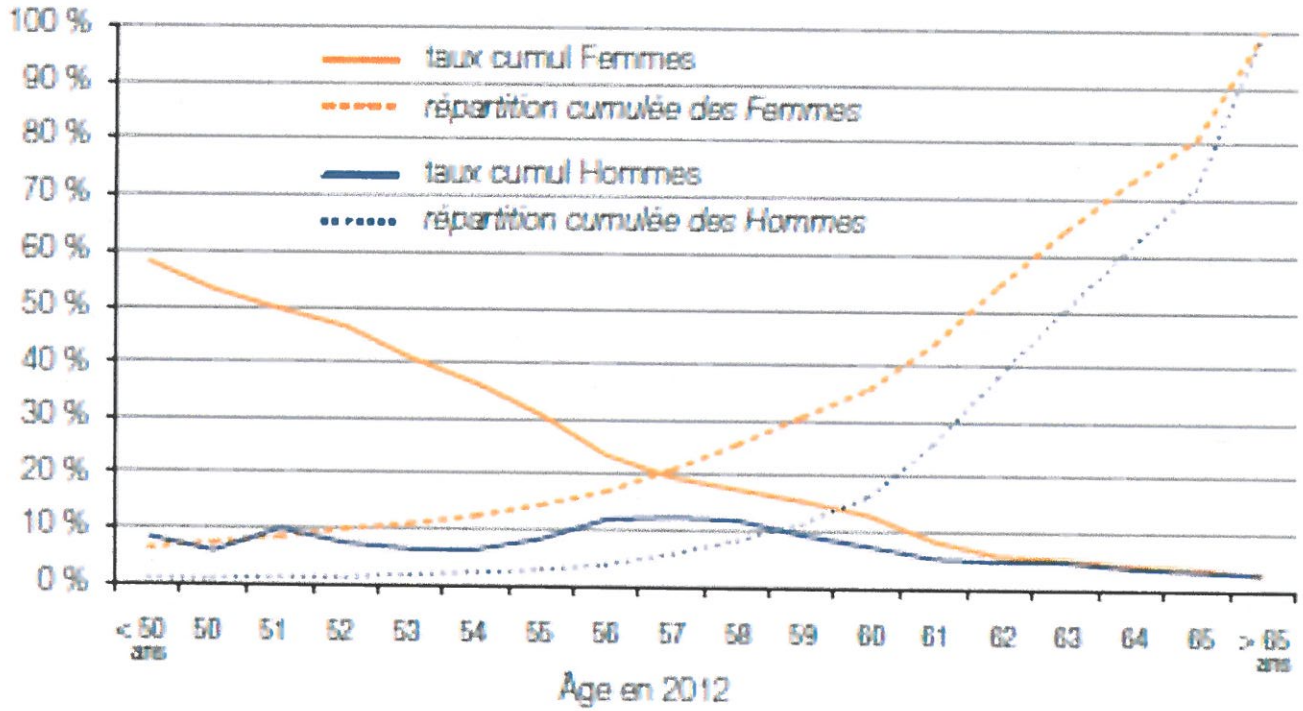

GROUPE Caisse des Dépôts

Résultats globaux

Au-delà de l'âge d'autres facteurs accroissent la probabilité de cumuler…

Relativement à une probabilité de cumuler de 11 % pour l'ensemble,

le fait d'être un ancien fonctionnaire de la FPH accroit la probabilité de cumuler de + 4,3 pts relativement à celle d'un fonctionnaire de la FPT ;

le fait d'être de catégorie A, probabilité accrue de + 5 pts par rapport à la probabilité de cumuler des anciens fonctionnaires de catégorie C ;

Et plus on s'éloigne de l'âge de départ en retraite, plus la probabilité de cumuler se réduit.

GROUPE Caisse des Dépôts

Résultats globaux

La durée de la reprise d'activité : près de 5 années pour les retraités de la CNRACL partis en 2004

Répartition des cumulants par année de départ et nombre d'années de cumul

Année de départ	Nombre d'années de cumul (successives ou non)									Taux de cumul du flux	Nombre moyen d'années de cumul
	1	2	3	4	5	6	7	8	TOTAL		
2004	14,9 %	11,7 %	9,6 %	8,5 %	9,1 %	8,3 %	8,7 %	29,2 %	100%	13,8 %	4,9
2005	14,4 %	10,7 %	9,5 %	9,7 %	10,6 %	9,8 %	35,3 %		100%	14,4 %	4,6
2006	17,4 %	12,5 %	10,7 %	11,3 %	12,5 %	35,5 %			100%	12,6 %	4,0
2007	17,3 %	12,3 %	12,3 %	13,2 %	44,8 %				100%	14,2 %	3,6
2008	18,5 %	14,5 %	14,9 %	52,0 %					100%	15,0 %	3,0
2009	20,8 %	18,2 %	61,1 %						100%	14,2 %	2,4
2010	25,3 %	74,7 %							100%	13,5 %	1,7
2011	100,0 %								100%	19,4 %	1

Source : base cumul CARPIMKO-CNAV-CNRACL-Ircantec, 2012

Champ : retraités de la CNRACL ayant pris leur retraite entre 2004 et 2011.

GROUPE Caisse des Dépôts

Résultats globaux

Comparés aux retraités de la Cnav en activité,

les cumulants CNRACL-RG sont en moyenne plus jeunes et mieux rémunérés

Graphique 2. Montant moyen de salaire annuel brut selon l'âge au 31 décembre 2012

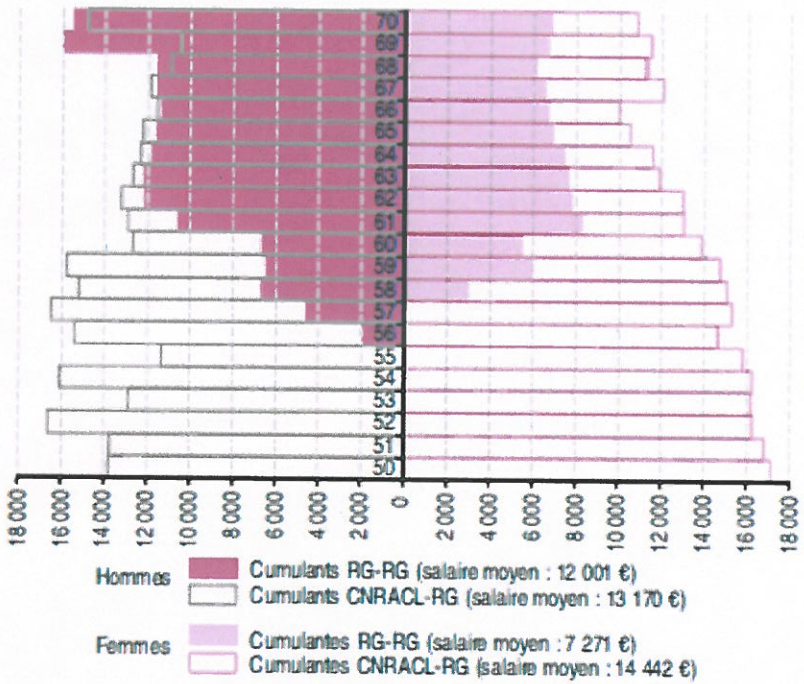

Sources : base cumul emploi retraite Cnav et base cumul CNRACL-Cnav-Ircantec-Carpimko, 2012.
Champ : retraités de la CNRACL ou de la Cnav âgés de 50 et plus au 31 décembre 2012 et ayant validé au moins un trimestre en 2012 (voir encadré sources et méthode).
Les montants correspondent aux salaires bruts déplafonnés au régime général en 2012.

GROUPE Caisse des Dépôts

3 – Zoom sur les retraités de la FPT

GROUPE Caisse des Dépôts

Zoom sur les retraités de la FPT

5,7 % retraités de la CNRACL, anciens fonctionnaires de la FPT

ont une activité rémunérée en 2012.

taux de cumul pour les Femmes : 7,5 %

taux de cumul pour les Hommes : 3,6 %

GROUPE Caisse des Dépôts

Zoom sur les retraités de la FPT

Une reprise d'activité effectuée à

28 % dans l'une des trois versants de la fonction publique,

72 % dans le secteur privé.

Graphique 1. Comparaison des domaines d'activité des cumulants CNRACL-RG avant et après leur retraite à la CNRACL

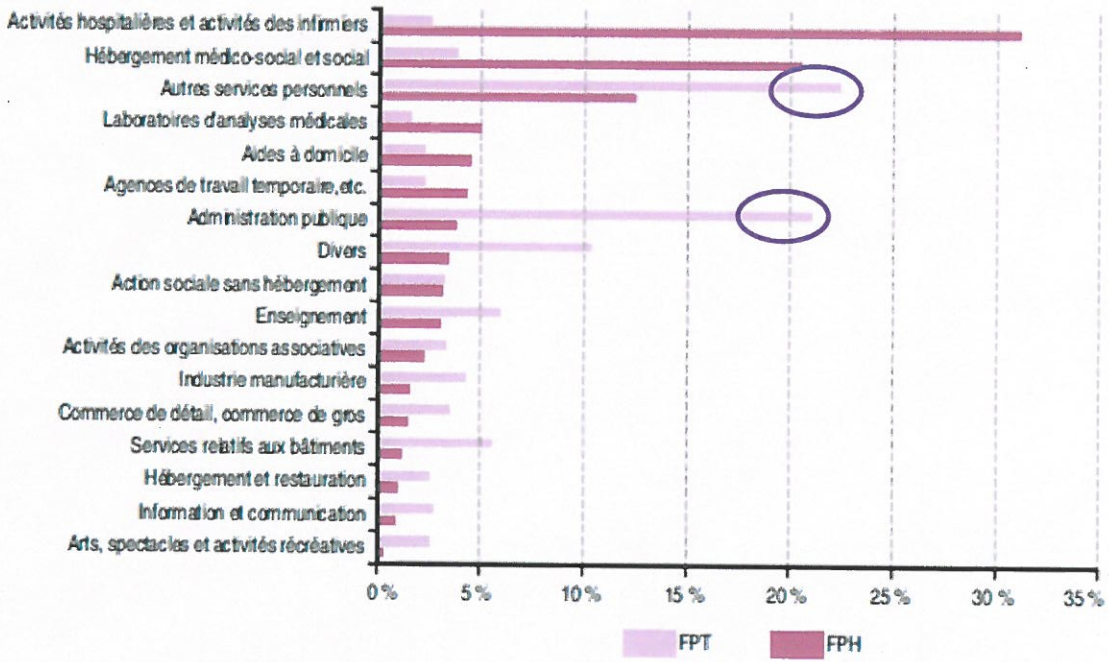

Sources : base cumul emploi retraite Cnav et base cumul CNRACL-Cnav-Ircantec-Carpimko, 2012.
Champ : retraités de la CNRACL, âgés de 50 ou plus au 31 décembre 2012 et ayant validé au moins un trimestre en 2012.
Note de lecture : parmi les anciens fonctionnaires hospitaliers ayant repris une activité au régime général, 31 % exercent une activité définie comme « activités hospitalières et activités des infirmiers ». Parmi les anciens fonctionnaires territoriaux, 21 % ont repris une activité relevant de « l'administration publique ».

GROUPE Caisse des Dépôts

Zoom sur les retraités de la FPT

La rémunération moyenne est marquée en fonction de la famille d'origine des anciens fonctionnaires (FPH ou FPT).

Les cumulants à la CNAV issus de la FPH : 17 100 € / an ;

Les cumulants à la CNAV issus de la FPT : 12 000 € / an ;

Les cumulants à la CNAV-Ircantec issus de la FPH : 13 100 € / an ;

Les cumulants à la CNAV-Ircantec issus de la FPT : 11 600 € / an ;

GROUPE Caisse des Dépôts

Renouvellement de l'opération

Constitution d'une nouvelle base en mai-juin 2016 :

Champ : retraités CNRACL (2004 à 2012) + 2013 + 2014 ;

Revenus des retraités CNRACL 2004-2014 pour années 2005 à 2015 ;

Publication prévue sur le 1er semestre 2017 ; Sujets envisagés:

- réaliser une analyse longitudinale des périodes de cumul ;
- faire un zoom sur le profil des cumulants CARPIMKO et IRCANTEC ;
- développer le lien entre la carrière de fonctionnaire et l'emploi en cumul.